



Responsabilités et fonctions : liens entre le travail et le droit

Par **emmanuel49**, le **15/07/2009** à **14:57**

Bonjour,

n'ayant que des bases de droit du travail je me tourne vers vous pour essayer d'obtenir une réponse : dans l'entreprise certain cadres ou techniciens "cumulent" les responsabilités. Par exemple: un technicien est responsable de son unité et responsable du réseau informatique. Est ce que ces types de fonctions ont une valeur juridique? si oui a quelle échelle "légale" peut-on les hisser (en faisant une analogie avec le dirigeant) ?

enfin, le contrat de travail stipule les obligations de l'employé au regard de l'entreprise. ces obligations ont-elles valeur auprès du code du travail et si oui jusqu'ou d'un point de vue juridique peut-on rendre responsable la négligence de l'employé face à son contrat de travail ou à contrario les exigences de l'entreprise vis à vis de l'employé s'avérant trop forte, y a t-il un moyen pour l'employé de se "libérer" des dites obligations (hormis une réécriture du contrat de travail : imaginez que la charge de travail exigée n'est pas envisageable vis à vis de l'obligation originelle).

merci pour ces informations : elle permettrait de répondre en partie à une interrogation sur les dangers et les avantages des postes à responsabilités multiples

cordialement